

## OPEN-STREET CARNOKILL DE MANTES LA JOLIE

### 1. Règlement :

La team CARNOKILL, l'organisateur, ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, perte, vol ou tous autres incidents durant ce concours se déroulant sur la voie publique de la ville de Mantes La Jolie. L'Open-Street CARNOKILL de Mantes La Jolie sera régi par le présent règlement et la législation halieutique française en cours. Le concours traitera exclusivement de la pêche des carnassiers aux leurres artificiels en « **NO-KILL** » sur les baux publics de Mantes La Jolie.

Cette compétition se déroulera le **dimanche 9 octobre 2011** aux heures légales de pêche. Elle se déroulera du bord, à pied et individuellement. Ce concours repose sur la bonne foi et l'honnêteté des participants. Le pêcheur devra impérativement valider ses poissons par un autre pêcheur ou par un commissaire (crier poisson ou utiliser le sifflet). Sur la fiche de capture devra être mentionnés le nom et numéro du participant ayant validé le poisson lors de la mesure. Chaque poisson capturé devra être photographié numériquement dans une carte SD (dans la gouttière et « avec le pêcheur pour les beaux poissons »). Les photos pourront être exigées par les commissaires pour vérification et validation. Il est proscrit de rentrer dans l'eau pour des raisons évidentes de sécurité (disqualification immédiate).

Chaque compétiteur s'engage à respecter le présent règlement, à respecter les autres pêcheurs, passants et riverains évoluant dans le même cadre et à respecter l'environnement (jeter les emballages vides de leurres, mégots, nylon et autres détritiques dans les innombrables poubelles). Toutes les captures seront soumises au **NO-KILL (remise à l'eau immédiate après validation)**, sous peine de disqualification immédiate, sauf pour les espèces considérées nuisibles.

Pour toutes questions et renseignements : « **team-carnokill@hotmail.fr** »

### 2. Conditions de participation et d'inscription :

Pour participer à l'Open-Street CARNOKILL de Mantes La Jolie, il faut :

- Etre titulaire et en possession d'une carte de pêche valide (permis de pêche contrôlé le jour du concours).
- Avoir rempli correctement la fiche d'inscription.
- S'être acquitté des frais d'inscription.
- Etre titulaire d'une assurance « responsabilité civile » personnelle ou familiale.

Les fiches d'inscriptions doivent être envoyées par mail à :

« **team-carnokill@hotmail.fr** ».

Le montant des inscriptions est fixé à :

**20€ par adulte et 12€ pour les participants de moins de 18 ans.**

Pour les participants ne possédant pas de carte de pêche, un supplément de **15 euros** pour s'acquitter de la carte à la journée. Vous devez le préciser dans la fiche d'inscription pour que l'on puisse vous les apporter le jour du concours.

Ces frais d'inscription seront à régler par chèque à l'ordre de « Association CARNOKILL » et envoyés par courrier avec la fiche d'inscription.

Clôture des inscriptions le **vendredi 30 septembre 2011**, soit 9 jours avant la date du concours. L'inscription est nominative, ferme et définitive et vaut l'acceptation du présent règlement. Le montant de l'inscription ne sera en aucun cas remboursé en cas de dédit du participant.

### **3. Droit à l'image :**

Le participant autorise l'organisateur et/ou ses sponsors, à utiliser son droit à l'image dans le cadre de ce concours (photographies ou vidéos en action de pêche...) sauf précision contraire sur la fiche d'inscription.

Si un participant ne souhaite pas céder son droit à l'image, il renonce à sa dotation et son lot offert par les sponsors en cas de classement sur le podium (les 3 premiers du classement général, le gagnant du « Big Fish ») et sera déclassé. Son lot sera attribué au concurrent suivant au classement. Le fait d'accepter une dotation implique la renonciation de son droit à l'image.

### **4. Compétiteurs mineurs :**

Pour les participants mineurs (**enfant de moins de 18 ans**), l'inscription devra obligatoirement être accompagnée :

- D'une autorisation parentale datée et signée comportant les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'accident.
- D'une attestation indiquant que le mineur ne présente pas de problème de santé lui interdisant la pratique de la pêche.
- D'une attestation indiquant qu'il a acquis les bases de la natation.
- D'une autorisation pour le transport par les Sapeurs Pompiers en cas d'accident.

Les enfants de **moins de 16 ans** participants au concours devront obligatoirement être accompagnés par **un adulte civilement responsable et porter un gilet de sauvetage** pendant toute la durée de la compétition (sauf pause déjeuner) sous peine de disqualification.

### **5. Compétiteurs malentendants :**

L'Open-Street CARNOKILL est également ouvert aux concurrents malentendants qui peuvent être accompagnés par un éducateur pratiquant le langage des signes.

### **6. Déroulement de l'épreuve :**

Le concours se déroulera sur les berges de la Seine, le lac de Gassicourt, le stade nautique, l'étang Pierre Bréan et le lac des pêcheurs sur le domaine de Mantes La Jolie (**AAPPMA le Goujon Mantais**).

Le parcours sera divisé en deux manches réparties sur deux secteurs :

**De 8h30 à 12h** : sur le secteur stade nautique, étang Pierre Bréan et lac des pêcheurs.

**De 13h45 à 17h00** : sur le secteur Seine et lac de Gassicourt.

Lieux de rendez-vous : Parking du stade nautique (100 places) à **7h00**.

Une navette pourra être mise à la disposition des participants venant en transport en commun (**Gare de Mantes La Jolie**). Pour cela, merci d'envoyer par mail l'heure de votre arrivée à la gare SNCF.

## **7. Programme :**

**07h00** : Rassemblement des participants. Pointage des compétiteurs présents et contrôle des permis de pêche. Rappel des principaux points du règlement. Distribution des fiches de capture.

**08h30** : Début de l'épreuve sur le secteur : stade nautique, étang Pierre Bréan et lac des pêcheurs.

**12h00** : Fin de la première manche et retour à l'entrée du stade nautique.

**12h15** : Récupération des fiches de la manche du matin. Annonce des résultats intermédiaires. Pause déjeuner.

**13h45** : Début de l'épreuve sur le secteur : Seine et lac de Gassicourt.

**17h00** : Fin de la deuxième manche.

**17h20** : Ralliement des participants au stade nautique. Calcul des points (chaque participant devra calculer le total de ses points de la journée), restitution des fiches de captures. Tous les participants devront être revenus au point de rendez-vous avant

**17h35** (50 points seront retirés par tranche de 5 minutes).

**18h00** : Annonce du palmarès et remise des prix.

## **8. Commissaires :**

L'organisateur et les commissaires auront pour mission de veiller au bon déroulement de l'épreuve, ainsi qu'au respect du présent règlement avant, pendant et après l'épreuve. Ils devront prendre en note toutes réclamations éventuelles et y faire suite en application du présent règlement. L'organisateur aura en charge de la supervision du décompte des points et de l'annonce du classement final. Les commissaires auront pris connaissance du présent règlement et auront la charge de le faire respecter pendant l'épreuve. Ils peuvent mesurer et valider une prise, demander le visionnage des photos des poissons inscrits sur la feuille de capture.

## **9. Equipement et Leurres :**

La compétition se déroulera exclusivement au lancer aux leurres artificiels, sous toutes ses variantes. Les leurres ne devront pas munir de plus de 2 hameçons (conformément à la législation en vigueur). La pêche aux appâts naturels morts ou vivants est interdite. En action de pêche, chaque participant ne pourra utiliser qu'une seule canne. Une autre canne en réserve montée, prête à servir mais maintenue hors de l'eau sera acceptée. Il est permis d'utiliser des arômes, huiles et essences artificiels uniquement pour imprégner les leurres.

Liste du matériel indispensable pour concourir, en plus du matériel de pêche :

- **Un appareil photo numérique avec carte SD** (pour immortaliser chaque capture).
- **Un téléphone portable** (pour comptabiliser les points et appels urgents).
- **Un stylo** (pour remplir la feuille de capture).
- **Un sifflet** (pour signaler un poisson ou en cas d'accident).
- **Un gilet de sauvetage** (pour les mineurs de moins de 16 ans).

## **10. Annulation du concours :**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler en partie ou intégralement le concours si la sécurité des compétiteurs n'est plus assurée, notamment à cause des conditions climatiques extrêmes (fort gèle, neige, crue importante).

En cas d'orage, si celui-ci se déclare avant le début d'une manche, le départ peut être retardé ou annulé. Si un orage se déclenche en cours de manche, les commissaires auront en charge d'interrompre la manche ainsi que de rappeler les règles à respecter en matière de sécurité lors de la survenue d'orages. Si les conditions climatiques redeviennent clémentes et la sécurité assurée, la compétition pourra reprendre. Dans le cas contraire, la manche sera clôturée.

Pour toute reprise de manche, il devra au moins rester une heure de pêche.

## **11. Poissons acceptés, Mesure et Taille et Quota :**

Afin de faciliter le calcul final des points, un quota maximum de poissons maillés par espèces est défini :

- Exemple : Un compétiteur ayant capturé 15 perches ne retiendra pour son calcul final que les 10 plus gros poissons.

Seront considérés valides, les poissons vivants capturés par la gueule et dont la taille minimale est fixée comme suit (taille ramenée aux 5 millimètres inférieurs) :

- **Perche** : quota de 10 poissons ; taille minimale de capture : **20 cm.**
- **Truite** : quota de 3 poissons ; taille minimale de capture : **25 cm.**
- **Black Bass** : quota de 3 poissons ; taille minimale de capture : **30 cm.**
- **Cyprinidés\*** : quota de 10 poissons ; taille minimale de capture : **30 cm.**
- **Sandre** : quota de 3 poissons ; taille minimale de capture : **40 cm.**
- **Brochet** : quota de 3 poissons ; taille minimale de capture : **50 cm.**
- **Silure** : quota de 2 poissons ; taille minimale de capture : **60 cm.**

*\*Cyprinidés : Aspe, barbeau, chevesne, rotengle, ide, carpe, carassin et tanche.*

Après mesure et photographie, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie. C'est le pêcheur voisin qui prend la photo, assure la mesure et reporte les informations sur la fiche de capture du pêcheur. La mesure s'effectuera de la pointe de la gueule fermée à la pointe de la queue en passant par l'axe du poisson.

## **12. Sanctions et Comportement :**

A tout moment (avant, pendant et après la compétition), les participants devront suivre les normes élémentaires de courtoisie et de sportivité. Les personnes participant à l'évènement doivent respecter la législation française en matière de pêche et le présent règlement. L'organisateur et les commissaires auront toute latitude pour apprécier et sanctionner tout manquement dans ce domaine.

Une attention spéciale sera demandée à tous pour ne pas nuire à l'ambiance générale. Les infractions au règlement seront sanctionnées par une déduction de points au classement voir une exclusion du concours, comme il se doit, selon la table des sanctions. Toutes les sanctions affecteront le classement général.

**\*Infraction légère ( - 50 points par infraction constatée) :**

- Ne pas être de retour au point de ralliement (stade nautique) en fin de concours et ce à l'heure limite fixée (17h35), 50 points seront retirés par tranche de 5 minutes.
- Chute de poisson à terre lors de la manipulation.
- Pêcher sur les pontons du stade nautique et du haut des ponts.
- Ne pas suivre les ordres du commissaire ou les instructions de l'organisateur (1<sup>er</sup> avertissement).
- Manquer à l'esprit sportif ou porter atteinte à la faune et la flore (1<sup>er</sup> avertissement).

**\*\*Infraction grave ( - 500 points par infraction constatée) :**

- Avoir tué un poisson, à la seule exception des espèces nuisibles par la loi (poisson-chat et perche arc-en-ciel).
- Pêcher hors zone.

**\*\*\*Infraction très grave (disqualification du concours sans classement) :**

- Rendre sa fiche de capture après 18h00
- Ne pas suivre les ordres du commissaire ou les instructions de l'organisateur (2<sup>ème</sup> avertissement).
- Manquer à l'esprit sportif ou porter atteinte à la faune et la flore (2<sup>ème</sup> avertissement).
- Transgresser les règles relatives aux équipements et aux leurres.
- Aller volontairement dans l'eau.
- Pêcher avant le début ou après la fin de la manche, ou hors des heures légales de pêche.
- Avoir un comportement fortement nuisible au bon déroulement de la rencontre.

**13. Calcul des points, classement et remise des prix :**

L'organisateur récompensera au total des points faits sur deux manches :

- les 3 premiers pêcheurs au classement général.
- Le Big Fish : participant ayant pris le plus gros poisson du concours, toutes espèces carnassières confondues (à taille égale, le plus gros poisson primé sera le compétiteur qui aura fait le plus de points).

En cas d'abandon ou de disqualification d'un concurrent, ce dernier ne bénéficiera d'aucun classement et aucun lot ne lui sera attribué.

Classement Général :

Le classement s'effectuera par addition des points cumulés sur les deux manches. En cas d'égalité de points, les compétiteurs seront départagés par rapport au nombre de prises maillées.

La comptabilisation des points s'effectuera comme suit :

Calcul des points « taille poisson » :

Parmi les espèces acceptées, mentionnées ci-dessous, tout poisson faisant la taille minimale de capture se verra attribuer 10 points par centimètre.

**(Exemple : un sandre de 83 cm équivaut à 830 points).**

Afin d'offrir une opportunité de marquer des points pour les compétiteurs les moins expérimentés ou les moins chanceux, tout poisson se verra attribuer quelques points symboliques sauf les espèces soumises à une TLC (taille légale de capture).

POISSON	QUOTA	TLC	POINTS < TLC	POINTS > TLC
Perche	10	20 cm	10 points	200 points et +
Cyprinidés*	10	30 cm	10 points	300 points et +
Silure	2	60 cm	50 points	600 points et +
Truite	3	25 cm	0 point	250 points et +
Black Bass	3	30 cm	0 point	300 points et +
Sandre	3	40 cm	0 point	400 points et +
Brochet	3	50 cm	0 point	500 points et +

*\*quota de 10 cyprinidés, toutes espèces confondues  
(aspe, barbeau, chevesne, rotengle, ide, carpe, carassin et tanche).*

*Exemple de calcul des points :*

- 10 perches non maillées : 10 poissons x 10 points = 100 points
- 1 perche de 23 cm (230 points) et 9 perches non maillées (9x10 points) :  
230+90=320 points
- 1 brochet de 66 cm (660 points) et 1 silure de 40 cm (50 points) :  
660+50=710 points

#### **14. Réclamations :**

Les participants disposeront de 30 minutes, à compter de la fin de la manche, pour formuler une réclamation à un commissaire ou à l'organisateur. Au delà, aucune réclamation ne sera prise en compte. Les réclamations formulées seront examinées par l'organisateur. Celui-ci rendra une décision motivée, définitive et non contestable. Après traitement des réclamations, le classement sera définitif.

#### **15. Contacts utiles :**

Adresse mail de la Team Carnokill : [team-carnokill@hotmail.fr](mailto:team-carnokill@hotmail.fr)

Adresse postale : association Carnokill 10 rue des cailles 28 200 st Denis les ponts

Page Facebook de la Team Carnokill : <https://www.facebook.com/?ref=home#!/?sk=nf>

Site Internet Open-Street Concept : [www.open-street.fr](http://www.open-street.fr)

Site Internet FTF Open-Street : [www.fishapaname.com](http://www.fishapaname.com)